

# Parc national de la Guadeloupe

## Orientation 02.4.3. : Favoriser la structuration de filières locales de produits et services diversifiés et de qualité

[...]

- **Mesure 2.4.3.3. : Développer la valeur ajoutée par la valorisation des productions alimentaires traditionnelles de qualité (agro-transformation, l'agroforesterie...)**

La consommation alimentaire est assurée à plus de 80 % par les importations. Dans un contexte de fortes contraintes (relief, milieu insulaire, climat tropical) auxquels s'ajoutent les aléas des marchés et des politiques agricoles nationales et communautaires, une des pistes de développement de l'activité agricole et de sécurisation de son revenu est donc de développer une valeur ajoutée produite sur les exploitations en misant sur l'agro-transformation ainsi que les productions traditionnelles de qualité (à titre d'exemple, le miel de Guadeloupe figure parmi les meilleurs).

### Déclinaison possible de la mesure :

- Encourager à la commercialisation et la transformation locale des productions ;
- Soutenir l'innovation visant à définir de nouveaux procédés pour créer de nouveaux produits à base des produits locaux ;
- Développer l'agroforesterie (vanille, miel) ;
- Mettre en relation et coordonner les réseaux de producteurs aux filières de distribution locales comme les restaurateurs ou les cantines ;
- Développer les plates-formes de distribution de produits locaux
- Plantation et valorisation de cocos

### Cette mesure relève notamment de la compétence de :

- **Chambre d'agriculture**
- Collectivités territoriales
- Établissement public du parc national
- Syndicats professionnels
- Opérateurs économiques
- Services de l'État en charge de l'Agriculture et de la Santé

# Parc national de la Guadeloupe

Page 66 de la Charte PNG

Référence ID de l'article : #3060

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-17 11:00